



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3854

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du bureau de Lyon pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3854**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du bureau de Lyon pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'OMS est une organisation internationale des Nations unies basée à Genève et qui bénéficie d'un bureau à Lyon depuis 2001. Elle est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict Lyon-Gerland.

Le bureau de l'OMS à Lyon relève du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS de Genève et, plus particulièrement, du département préparation des pays et règlement sanitaire international.

La mission du bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies grippales, alertes nucléaires, etc.). Le bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

En 2005, une déclaration de partenariat a été prononcée et suivie de la signature d'un accord relatif au bureau de l'OMS de Lyon renouvelé le 16 juin 2010 entre l'OMS et le Gouvernement français. Cet accord, signé pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction, est entré en vigueur le 2 août 2010 et se poursuit depuis. L'État français a d'ailleurs réaffirmé son soutien au bureau de l'OMS de Lyon à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la sécurité sanitaire internationale co-organisée avec la Commission européenne et placée sous le patronage de l'OMS et de la présidence néerlandaise de l'Union européenne en mars 2016 à Lyon. La France a ainsi mobilisé un soutien financier de 5 000 000 € sur 2 ans (2017-2018) pour amplifier les actions portées par l'OMS et son bureau lyonnais.

**I - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon**

Le caractère international des activités du bureau de l'OMS de Lyon contribue au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération à l'échelle nationale et internationale. L'OMS se positionne en effet comme un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise notamment en raison de sa stratégie de développement scientifique, institutionnel et industriel, axée sur la vaccinologie, l'infectiologie et la biotechnologie, mais également à travers la mise en place de synergies avec les acteurs scientifiques régionaux : la Fondation Mérieux, Bioaster, le laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, le laboratoire de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1 (sciences, médecine et pharmacie). Le bureau de l'OMS de Lyon contribue également à valoriser Lyon et le Biodistrict Lyon-Gerland sur la scène internationale dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1<sup>er</sup> janvier 2015, soutient le fonctionnement du bureau de l'OMS de Lyon depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents (convention pluriannuelle portant sur la période 2016-2021), et via une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La Métropole souhaite poursuivre son soutien à l'OMS pour assurer son ancrage territorial. La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet en effet d'accroître significativement la visibilité et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clés liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique.

Le bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en voie de développement.

## **II - Bilan 2018**

Par délibération du Conseil n° 2018-2923 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 275 000 € à l'OMS ainsi qu'une subvention en nature correspondant à la mise à disposition de locaux à titre gratuit et à la prise en charge des frais afférents.

Le bureau de l'OMS de Lyon est un élément essentiel du programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, notamment au travers de son département préparation des pays aux urgences sanitaires et règlement sanitaire international (RSI). En 2018, il a réalisé diverses actions comme la préparation aux urgences sanitaires avec la tenue à Lyon les 3 et 4 décembre 2018 de la Conférence de haut niveau sur la préparation aux urgences de santé publique - défis et opportunités en milieu urbain. Concernant les voyages, transports et rassemblements de masse, il a pu mettre en place :

- une sensibilisation mondiale et régionale au développement des ressources humaines. En collaboration avec les États parties, l'OMS a apporté un appui au développement des ressources humaines aux points d'entrée, dans le but d'assurer la pérennité des capacités de fonctionnement du RSI en matière de prévention, de détection précoce et de réponse aux événements de santé publique liées aux points d'entrée,
- un renforcement du soutien normatif et opérationnel pour le développement des capacités aux points d'entrée, concernant en particulier les postes-frontières et la collaboration transfrontalière,
- des dispositifs de partage d'information et de mise en réseau pour faire face aux problèmes de santé liés aux voyages, aux transports et au tourisme,
- une promotion de la collaboration et des partenariats internationaux pour la mise en œuvre du RSI appui à la préparation des rassemblements de masse.

Il a également mis en œuvre des solutions d'apprentissage et de formation avec :

- la formation d'équipes d'intervention rapide en Afrique : 35 pays couverts en 2018 avec la formation de 423 participants et 186 facilitateurs,
- l'animation du réseau de connaissances anglophones et francophones pour les équipes d'intervention rapide,
- 6 363 inscriptions en 2018 sur la plateforme d'apprentissage sur la sécurité sanitaire et 2 500 certificats délivrés.

Enfin, le bureau de l'OMS de Lyon a travaillé au renforcement du laboratoire et de la surveillance avec :

- la révision du manuel OMS de sécurité biologique en laboratoire dont la 4<sup>ème</sup> édition sera publiée en 2019,
- une nouvelle formation OMS en ligne sur le système de gestion de la qualité au laboratoire a été mise au point en anglais. En outre, de nouveaux documents de plaidoyer OMS sur la qualité en laboratoire ont été publiés sur YouTube, certaines vidéos ayant été visionnées près de 2 000 fois depuis fin 2017.

## **III - Programme d'actions 2019 et plan de financement**

Pour aider le bureau de Lyon à remplir ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement de celui-ci en 2019.

Ce soutien se traduit tout d'abord par une prise en charge des loyers, ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, dans le bâtiment "Tony Garnier" situé au 24 rue Baldassini à Lyon 7<sup>e</sup>. Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole à l'OMS s'élève ainsi à 304 062,96 € TTC en 2018.

En 2019, les activités du bureau de Lyon de l'OMS contribueront à soutenir la mise en œuvre du RSI, avec les objectifs spécifiques suivants :

- identifier et accompagner la mise en œuvre d'actions de renforcement des systèmes nationaux de laboratoire et de surveillance,
- soutenir le développement des personnels de santé publique afin que les pays soient mieux préparés à faire face aux urgences sanitaires et à l'application du RSI, notamment via le renforcement des compétences des points focaux nationaux (PFN) pour le RSI et l'animation de communautés de pratiques régionales,
- développer des approches ou outils novateurs comme des plateformes de e-learning ou de technologie virtuelle pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle du RSI,
- accroître la mobilisation multisectorielle de l'ensemble des acteurs concernés afin d'institutionnaliser le RSI.

Après l'identification des lacunes en matière de mise en œuvre du RSI, l'OMS détermine les actions à mener pour le renforcement des capacités dans les pays en lien étroit avec les programmes de renforcement des systèmes de santé, et appuie le développement ainsi que la mise en œuvre de plans d'actions nationaux intersectoriels en ce sens.

En plus des activités techniques, ci-dessus, organisées par le bureau de l'OMS de Lyon, celui-ci organisera ou participera à de nombreuses manifestations au cours de l'année 2019.

Tout en maintenant sa vision et son mandat international, le bureau s'efforcera, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et d'en développer de nouvelles au niveau local, régional et national, ainsi que de contribuer à l'attractivité de sa ville hôte.

Dans cette logique, l'OMS prévoit de participer, au cours de l'année 2019, à de nombreux événements de la communauté scientifique de la Région lyonnaise (BioTuesdays, participation aux travaux de l'association CORDS, collaboration avec la Fondation Mérieux, etc.)

Le budget prévisionnel de fonctionnement du bureau de l'OMS de Lyon sur l'année 2019 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnels	4 399 250	État français	3 100 000
direction, administration, gestion - coût des activités	206 195	Organisation mondiale de la santé	2 651 806
<i>Sous-total</i>	<i>4 605 445</i>	Métropole de Lyon - subvention fonctionnement	275 000
renforcement du diagnostic de laboratoire, de la qualité et de la gestion du risque biologique et renforcement des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique	804 405		
renforcement des capacités aux points d'entrée	336 188		
solutions d'apprentissage pour le RSI	257 540		
coordination, gestion et administration du bureau du Coordinateur	23 228		
<b>Total</b>	<b>6 026 806</b>	<b>Total</b>	<b>6 026 806</b>
hébergement des équipes et charges locatives	304 062	Métropole de Lyon - soutien en nature locaux	304 062

Il est proposé au Conseil d'attribuer à l'OMS, pour le fonctionnement de son bureau de Lyon, une subvention de fonctionnement à hauteur de 275 000 € pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 000 € au profit de l'OMS dans le cadre du soutien au bureau de Lyon pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 275 000€, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**